



## **Communiqué de presse n°001/OMGC/ADM/11/2022**

OMGC Publie son rapport « *les femmes au bout de la ligne des opportunités dans la chaîne d’approvisionnement de la filière artisanale et à petite échelle du cobalt en République démocratique du Congo* ».

**Lubumbashi, le 16 Novembre 2022**

**Pour diffusion immédiate**

Contacts : Me Grace Tshoma +243 813 395 577 et [gracetshoma@omgc-drc.org](mailto:gracetshoma@omgc-drc.org)

OMGC a le plaisir de publier les conclusions de son étude menée sur 100 femmes exerçant dans la chaîne d’extraction du cobalt dans les sites artisanaux de Biwaya, Kapata et Tshipuki dans la province le Lualaba. Le rapport est disponible en ligne en versions [française](#) et [anglaise](#) sur le site d’OMGC.

L’étude met à la disposition des acteurs de la chaîne d’approvisionnement, les institutions publiques, les producteurs, acheteurs et consommateurs finaux des informations cruciales qui peuvent aider à l’élaboration des politiques publiques plus rationnelles et des programmes inclusifs susceptibles de favoriser un accès équitable aux hommes et femmes des opportunités inhérentes à la demande du cobalt dans sa chaîne d’approvisionnement.

Le rapport décrit *une série des considérations, de facteurs et pratiques qui renforcent les marginalisations et les inégalités à l’égard de la femme, et qui, empêchent celle-ci à tirer pleinement et équitablement profit des revenus et autres opportunités associées à la demande croissante de cobalt. Il montre qu’à l’origine de ces inégalités figurent, des politiques publiques—réformes ségrégationnistes et genrées ainsi que des traditions qui ont pour finalité de limiter la présence des femmes le long de la chaîne de valeur et d’approvisionnement.*

L’étude démontre que les diverses marginalisations ont un impact direct sur les revenus des femmes. *Les femmes gagnent 3 à 4 fois moins que les hommes, et sont dans l’impossibilité de supporter les coûts liés à la formalisation tant en termes des paiements*

*pour l'obtention de la conformité juridique que de respect des normes—standards de certification—due diligence.*

Le rapport met en exergue des risques élevés que le nouveau cadre normatif et institutionnel issus des réformes minières de 2018 peut avoir sur la situation de la femme dans la chaîne d'approvisionnement de la filière artisanale et à petite échelle. Ces formes mettent également l'accent sur la formalisation de la filière comprise, d'une part, en termes d'exercice de l'activité artisanale dans une coopérative ayant obtenu un statut juridique conforme, et d'autre part, exerçant dans une zone d'exploitation artisanale attribuée par les autorités. En plus, l'exercice de l'activité artisanale devra se faire dans le respect des Normes développées par EGC et de due diligences visiblement excessives.

A ce sujet, une analyse comparée réalisée par OMGC indique que les paiements imposés en RDC pour la demande d'autorisation figurent parmi les plus exorbitants comparés à ceux d'autres pays en Afrique, et suggère l'élaboration d'une politique plus rationnelle, efficace et adaptée au contexte de la RDC.

En outre, l'étude suggère à ce que le développement et l'application des normes de traçabilité et de diligence raisonnable le long de chaîne l'approvisionnement, en particulier, la chaîne d'extraction soit taillée de façon à prendre en compte la situation et les besoins spécifiques des femmes dans les sites miniers. Pour y arriver, les réformes à entreprendre devront l'être au terme d'un processus de consultations garantissant la participation effective des femmes.

Ainsi, les conclusions de ce rapport peuvent informer des initiatives, de réformes sectorielles ainsi que d'éventuelles actions à mener par les acteurs aux niveaux national et international, y compris les consommateurs finaux en vue de l'exploitation, d'un partage, et d'un accès équitable des femmes aux opportunités.